

Département de La Creuse  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-097-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-097**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution AZAT CHATENET**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune d'AZAT CHATENET et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune d'AZAT CHATENET :

Montant	Opérations
586,11 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240626-3453CI – Travaux « Chez » Bardon TS)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-098-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-098**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution CHATELUS LE MARCHEIX**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CHATELUS LE MARCHEIX et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

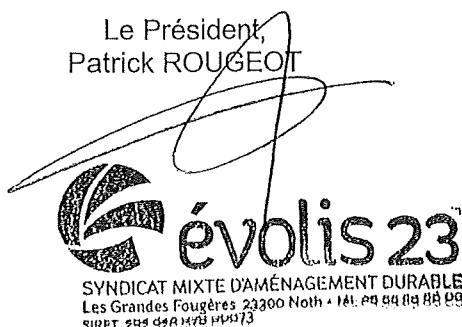
- De fixer la contribution de la commune de CHATELUS LE MARCHEIX :

Montant	Opérations
28 452,08 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240319-3252CI – Programme voirie DETR 2022- Rte de Beaumont-Déduction DETR 2020)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-099-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-099**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution CHATELUS MALVALEIX**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de CHATELUS MALVALEIX et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de CHATELUS MALVALEIX :

Montant	Opérations
4 622,19 €	Entretien de voirie (ED-240403-3302CF – Entretien de la voirie PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-100-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-100**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution FURSAC**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de FURSAC et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de FURSAC :

Montant	Opérations
122 459,02 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-231130-3102Cl.02 – Programme voirie DETR 2024-Hors DETR 2024-Restitution DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



Département de La Creuse  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-101-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-101**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet** : Contribution JANAILLAT

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de JANAILLAT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

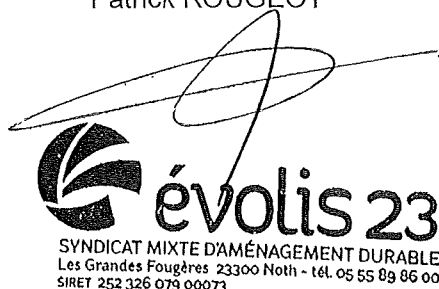
- De fixer la contribution de la commune de JANAILLAT :

Montant	Opérations
7 447,15 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240701-3463CI – Travaux supplémentaires – Programme voirie)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-102**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet** : Contribution LA CELLE DUNOISE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CELLE DUNOISE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CELLE DUNOISE :

Montant	Opérations
16 353,82 €	Entretien de voirie (ED-230504-2769CF – Entretien de la voirie 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-103-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-103**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet** : Contribution LA CHAPELLE BALOUE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA CHAPELLE BALOUE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA CHAPELLE BALOUE :

Montant	Opérations
1 993,26 €	Entretien accotements (ED-240618-3434CF – Entretien des accotements du 28/05/2024 au 30/05/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-104-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-104**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution LA FORET DU TEMPLE**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA FORET DU TEMPLE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA FORET DU TEMPLE :

Montant	Opérations
2 609,15 €	Entretien de végétation (ED-240620-3442CF – Entretien des accotements du 11/06/2024 au 21/06/2024
18 407,93 €	Réfection et amélioration de la voirie (ED-240603-3401CI – Travaux de voirie)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024





**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-105-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-105**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet** : Contribution LA SOUTERRAINE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de LA SOUTERRAINE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de LA SOUTERRAINE :

Montant	Opérations
3 175,27 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-240626-3455CI – Réfection accotement et route de Barneige – Déduction DETR 2023)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-106-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

**Réunion du Bureau du 9 septembre 2024**

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-106**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution MAISON FEYNE**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de MAISON FEYNE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de MAISON FEYNE :

Montant	Opérations
3 840,93 €	Entretien accotements (ED-240618-3433CF – Entretien des accotements du 15/05/2024 au 28/05/2024)
850,10 €	Entretien végétation (ED-240730-3497CF – Entretien de la végétation du bourg le 30/07/2024 et le terrain de foot)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : **13 SEP. 2024**



Département de La Creuse  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-107-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-107**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution MOURIOUX VIEILLEVILLE**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de MOURIOUX VIEILLEVILLE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de MOURIOUX VIEILLEVILLE :

Montant	Opérations
4 988,50 €	Entretien de voirie (DP-240610-3417CF – Programme PATA 2024 T.S)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-108-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-108**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution NAILLAT**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de NAILLAT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de NAILLAT :

Montant	Opérations
27 970,24 €	Entretien de voirie (ED-240322-3259CF.01 – Entretien de la voirie PATA 2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-109-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-109**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet** : Contribution SAINT PRIEST LA PLAINE

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT PRIEST LA PLAINE et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT PRIEST LA PLAINE :

Montant	Opérations
665,00 €	Réfection et amélioration de la voirie (DP-240821-3512CI – Travaux de voirie Vieilleville)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024

Département de La Creuse  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-110-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30  
Présents : 16  
Votants : 18

**Délibération n° 2024-110**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution SAINT SULPICE LE DUNOIS**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SULPICE LE DUNOIS :

Montant	Opérations
10 351,74 €	Entretien végétation (ED-240619-3438CF – Entretien des accotements du 30/05/2024 au 11/06/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-111-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

**Réunion du Bureau du 9 septembre 2024**

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland  
Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30

Présents : 16

Votants : 18

**Délibération n° 2024-111**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution SAINT SULPICE LE GUERETOIS**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de SAINT SULPICE LE GUERETOIS :

Montant	Opérations
42 251,86 €	Réfection et amélioration de la voirie (PL-231114-2495CI.02-24.02 – Travaux de voirie DETR 2024-Hors DETR 2024-BOOST II)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024



**évolis 23**

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE  
Les Grandes Fougères 23300 Noth - tél. 05 55 89 86 00  
SIRET 252 326 079 00073

**Département de La Creuse**  
**Evolis 23**

Accusé de réception en préfecture  
023-252326079-20240909-2024-112-DE  
Date de télétransmission : 12/09/2024  
Date de réception préfecture : 12/09/2024

Réunion du Bureau du 9 septembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à SAINT-LEGER-LE-GUERETOIS le 9 septembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

**Convocation** : 3 septembre 2024

**Présents** : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GAUDY Sylvain ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; THOMAZON Gérard ; VIRMONT Fabien.

**Excusés** : AUBERT Patrick ; AUCOUTURIER Alex ; BARBAIRE Jean Luc ; BARNAUD François ; BOURDIER Sylvie ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean Luc ; HAMONEAU Nicolas ; PICQUENOT Quentin ; PIRON Cédric ; RICHIN Denis ; TERNAT Didier ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIARD Philippe.

**Secrétaire de séance** : PINLOCHE Isabelle

Monsieur GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland

Monsieur VIARD Philippe donne pouvoir à ROUGEOT Patrick

Membres : 30

Présents : 16

Votants : 18

**Délibération n° 2024-112**

**Code nomenclature** : 7.6 – Contributions budgétaires

**Objet : Contribution TERCILLAT**

Monsieur le Président rappelle les modalités de calcul des contributions communales fixées par les statuts en matière de voirie et d'aménagement. Il présente le programme de voirie à réaliser pour la commune de TERCILLAT et propose de fixer la contribution correspondante.



Après délibération, le bureau décide :

- De fixer la contribution de la commune de TERCILLAT :

Montant	Opérations
2 169,23 €	Entretien végétation (ED-240620-3444CF – Entretien de la végétation du 13/06/2024 au 18/06/2024)

- Dit que cette contribution pourra être appelée en plusieurs fois, y compris par le versement d'acomptes avant le démarrage de l'opération.

Le Président,  
Patrick ROUGEOT

Publication le : 13 SEP. 2024